

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2020-001

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 52
Nombre de conseillers titulaires absents : 9 dont

- conseillers suppléés : 0
- procurations : 7

SÉANCE DU
MERCREDI 12 FEVRIER 2020

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 3

FINANCES - Adoption du budget primitif (budget principal et budgets annexes) pour l'exercice 2020

Après avoir entendu les explications préalablement présentées par M. Serge JUNG, Vice-Président chargé des Finances et le Président, le Conseil Communauté décide, à l'unanimité, d'adopter le budget primitif 2020 (budget principal et budgets annexes) avec les montants suivants :

Budget	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
GENERAL	32 864 922 €	15 508 956 €	48 373 878 €
CINEMA	102 624 €	1 941 €	104 565 €
ZEC BENFELD	1 615 950 €	1 615 950 €	3 231 900 €
ZAC ERSTEIN	2 205 857 €	2 066 841 €	4 272 698 €
ZAGERSTHEIM	193 576 €	251 990 €	445 566 €
ZIHINDISHEIM	30 050 €	77 456 €	107 506 €
ZIKRAFFT	84 500 €	84 500 €	169 000 €
ZARHINAU	68 971 €	68 729 €	137 700 €
OM ERSTEIN	2 484 450 €	455 000 €	2 939 450 €
OM SMICTOM	3 034 730 €	0 €	3 034 730 €

Pour extrait conforme
Fait à ERSTEIN, le 17 février 2020

Le Président
Jean-Marc WILLER



Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20200212-2020-001-DE
Date de télétransmission : 26/02/2020
Date de réception préfecture : 26/02/2020

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2020-002

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 52
Nombre de conseillers titulaires absents : 9 dont

- conseillers suppléés : 0
- procurations : 7

SÉANCE DU
MERCREDI 12 FEVRIER 2020

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 4

FINANCES - Information sur l'état de la dette 2020

Le Conseil Communautaire prend connaissance de l'état de la dette au 1^{er} janvier 2020 :

	Dettes au 1er janvier 2019	Dettes au 1er janvier 2020	Evolution
<i>(Valeurs en millions d'euros)</i>			
I) Budgets à comptes de liaison			
Budget GENERAL	7,969 M €	7,071 M €	- 0,898 M €
Budget CINEMA	0 M €	0 M €	0 M €
Sous-total I)	7,969 M €	7,071 M €	- 0,898 M €
II) Budgets zones d'activités			
Budget ZAC ERSTEIN	2,532 M €	1,651 M €	- 0,881 M €
Budget ZEC BENFELD	1,100 M €	1,100 M €	0 M €
Budget ZI ERSTEIN KRAFFT	0,865 M €	0,865 M €	0 M €
Budget ZA GERSTHEIM	0,639 M €	0,639 M €	0 M €
Budget ZI RHINAU	0,157 M €	0,157 M €	0 M €
Budget ZI HINDISHEIM	0,292 M €	0,203 M €	- 0,089 M €
Créance Commune de HINDISHEIM	- 0,292 M €	- 0,203 M €	- 0,089 M €
Sous total II)	5,293 M €	4,412 M €	- 0,881 M €
III) Budgets à autonomie financière			
Budget OM ERSTEIN	0 M €	0 M €	0 M €
Budget OM SMICTOM	0 M €	0 M €	0 M €
Sous-total III)	0 M €	0 M €	0 M €
TOTAL	13,262 M €	11,483 M €	- 1,779 M €

Pour extrait conforme
Fait à ERSTEIN, le 17 février 2020

Le Président,
Jean-Marc WILLER



Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20200212-2020-002-DE
Date de télétransmission : 26/02/2020
Date de réception préfecture : 26/02/2020



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2020-003

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 52
Nombre de conseillers titulaires absents : 9 dont

- conseillers suppléés : 0
- procurations : 7

SÉANCE DU
MERCREDI 12 FEVRIER 2020

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 5

FINANCES - Adoption de la liste des subventions pour l'année 2020

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter la liste des subventions suivantes :

Article	Objet	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT				
204123	Programme ROSACE	Région Grand Est	Collectivité	765 650 €
204131	Giratoire RD1083	Département	Collectivité	500 000 €
2041412	Aides à l'investissement salles sportives	Communes membres	Collectivité	300 000 €
2041412	Aides à l'équipement informatique des écoles	Communes membres	Collectivité	31 000 €
2041512	Ehn-Andlau-Scheer (solde reste à charge)	SDEA	Groupement	41 320 €
20422	Opérations Collectives de Modernisation (OCM)	Entreprises	Personne morale	57 000 €
TOTAL				1 694 970 €
FONCTIONNEMENT				
657341	Enveloppe de soutien à la vie associative	Communes membres	Collectivité	56 000 €
657351	Ligne de bus	Eurodistrict STRASBOURG-ORTENAU	Groupement	20 000 €
657358	Evacuation eaux pluviales	SDEA du Bas-Rhin	Groupement	621 469 €
65737	Soutien de 10 € par élève	Collèges	Etablissement scolaire	53 500 €
6574	Subvention de fonctionnement (SAJ BENFELD)	Fédération MJC du Bas-Rhin	Association	210 000 €
6574	Subvention de fonctionnement (SAJ RHIN)	Fédération MJC du Bas-Rhin	Association	155 000 €
6574	Subvention de fonctionnement (PLH)	ADEUS	Association	68 985 €

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20200212-2020-003-DE
Date de télétransmission : 26/02/2020
Date de réception préfecture : 26/02/2020

6574	Subvention de fonctionnement	PETR SELESTAT	Association	37 500 €
6574	Subvention de fonctionnement	BENFELD TV	Association	33 000 €
6574	Subvention de fonctionnement	Office de Tourisme du Grand Ried	Association	343 953 €
6574	Subvention de fonctionnement	Mission Locale pour l'Emploi STRASBOURG	Association	32 000 €
6574	Subvention de fonctionnement	Mission Locale pour l'Emploi SELESTAT	Association	26 000 €
6574	Subvention de fonctionnement	JEEP	Association	28 920 €
6574	Subvention de fonctionnement	PAEJ	Association	15 400 €
6574	Subvention de fonctionnement (ALSH HERBSHEIM)	AGF Secteur BENFELD	Association	11 000 €
6574	Subvention de fonctionnement (Fête de la Musique)	Fédération MJC du Bas-Rhin	Association	5 000 €
6574	Subvention de fonctionnement ("Com Com Action")	Fédération MJC du Bas-Rhin	Association	5 000 €
6574	Subvention de fonctionnement	Amicale du Personnel	Association	4 250 €
6574	Subvention de fonctionnement	GESCOD	Association	3 100 €
6574	Subvention de fonctionnement	Union Commerçants BENFELD	Association	2 000 €
6574	Subvention de fonctionnement	Association Professionnels ERSTEIN	Association	2 000 €
6574	Subvention de fonctionnement	Commerçants & Artisans RHIN	Association	2 000 €
D65888	Subvention de fonctionnement	SDEA SYND'ILL	Collectivité	120 000 €
TOTAL				1 856 077 €

*Pour extrait conforme
Fait à ERSTEIN, le 17 février 2020*

*Le Président,
Jean-Marc WILLER*



Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20200212-2020-003-DE
Date de télétransmission : 26/02/2020
Date de réception préfecture : 26/02/2020



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2020-004

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 52
Nombre de conseillers titulaires absents : 9 dont

- conseillers suppléés : 0
- procurations : 7

**SÉANCE DU
MERCREDI 12 FEVRIER 2020**

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 6

FINANCES - Adoption du tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2020

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter le tableau des effectifs suivant :

C1 – ETAT DU PERSONNEL au 01/01/2020						
GRADES OU EMPLOIS	CAT.	Effectifs budgétaires au 01/01/2019	EFFECTIFS POURVUS au 01/01/2019	EFFECTIFS BUDGETAIRES au 01/01/2020	dont service commun 5 communes	effectifs pourvus au 01/01/2020
EMPLOIS FONCTIONNELS						
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES	A	2	1	2		1
DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DES SERVICES	A	1	1	1		1
FILIERE ADMINISTRATIVE						
ATTACHE HORS CLASSE	A	1	1	1		1
ATTACHE PRINCIPAL	A	5	4	4		3
ATTACHE TERRITORIAL	A	12	11	12		10
REDACTEUR PRINCIPAL 1ère classe	B	5	4	9	1	8
REDACTEUR PRINCIPAL 2ème classe	B	4	4	1		1
REDACTEUR TERRITORIAL	B	6	5	5		5
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ère CLASSE	C	8	6	12	1	10
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2ème CLASSE	C	6	8	4	2	4
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	11	11	13	2	11
TECHNIQUE						
INGENIEUR EN CHEF	A	1	1	1		1
INGENIEUR PRINCIPAL	A	1	1	1		1
INGENIEUR	A	0	0	1		1
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1ère CLASSE	B	4	4	4		3
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2ème CLASSE	B	4	4	4		5
TECHNICIEN	B	2	2	3		2
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	4	4	4		4
AGENT DE MAITRISE	C	4	4	4		3
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ère CLASSE	C	14	12	15		11
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2ème CLASSE	C	24	23	32	2	26
ADJOINT TECHNIQUE	C	34	29	35	6	35
SOCIALE						
ATSEM PRINCIPAL DE 2ème CLASSE	C	4	4	5	3	5
ATSEM PRINCIPAL DE 1ère CLASSE	C	11	10	14	1	12

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20200212-2020-004-DE
Date de télétransmission : 26/02/2020
Date de réception préfecture : 26/02/2020

MEDICO-SOCIALE			4	4	4		2
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	B		1	1	1		1
EDUCATEUR PRINCIPAL DE JEUNES ENFANTS	B		3	3	3		1
SPORTIVE			9	9	9		9
EDUCATEUR DES APS PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	B		3	3	3		3
EDUCATEUR DES APS	B		5	5	6		6
OPERATEUR DES APS PRINCIPAL	C		1	1	0		0
CULTURELLE			65	45	51		50
BIBLIOTHECAIRE TERRITORIAL	A		2	2	2		2
ATTACHE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	A		2	2	3		3
DIRECTEUR D'ETABLISSEMENT ARTISTIQUE	A		1	0	1		0
PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	A		16	0	0		0
ASSISTANT DE CONSERVATION PRINCIPAL 2EME CLASSE			1	7	1		1
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL 1ère CLASSE	B		7	25	6		6
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL 2ème CLASSE	B		26	5	28		28
ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL 2EME CLASSE	C		6	1	3		3
ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 1ère CLASSE	C		1	2	4		4
ADJOINT DU PATRIMOINE	C		3		3		3
ANIMATION			81	75	82		76
ANIMATEUR PRINCIPAL 1ère CLASSE	B		1	1	1		1
ANIMATEUR TERRITORIAL	B		5	5	5		4
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 1ère CLASSE	C		0	0	2		2
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 2EME CLASSE	C		14	14	17		15
ADJOINT D'ANIMATION	C		61	55	57		54
POLICE MUNICIPALE			7	7	7		7
CHEF DE SERVICE DE POLICE PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B		1	1	1		1
BRIGADIER CHEF PRINCIPAL	C		5	5	5		5
BRIGADIER DE POLICE MUNICIPALE	C		1	1	1		1
EMPLOIS NON CITES			46	22	47		21
EMPLOIS DE DROIT PRIVE/APPRENTISSAGE			8	5	8		5
EMPLOIS DE DROIT PRIVE/CUI + AVENIR			32	10	32		8
CONSEILLER INFO ENERGIE			1	1	1		1
VACATAIRES (Traversées)			5	6	6		7
Agent recenseur (postes non permanents)			2	2	2	2	2
TOTAL GENERAL							
hors postes non permanents			377	314	384	18	327
et emplois fonctionnels							

Pour extrait conforme
Fait à ERSTEIN, le 17 février 2020

Le Président,
Jean-Marc WILLER



Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20200212-2020-004-DE
Date de télétransmission : 26/02/2020
Date de réception préfecture : 26/02/2020

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2020-005

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 52
Nombre de conseillers titulaires absents : 9 dont

- conseillers suppléés : 0
- procurations : 7

SÉANCE DU
MERCREDI 12 FEVRIER 2020

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 7

ADMINISTRATION GENERALE - Autorisation de cession des *chromebook* aux conseiller.e.s communautaires

En juin 2017 et conformément aux dispositions du Règlement intérieur prévoyant la dématérialisation des documents échangés, un Chromebook a été remis à chaque conseiller.ère ayant souhaité ce matériel. D'une valeur initiale unitaire de 250 €, il fait l'objet d'un amortissement prévu sur 3 ans (conformément à la délibération sur la fixation des durées d'amortissement de Janvier 2017).

La valeur résiduelle est fixée à 69 €.

La réglementation en vigueur prévoit la possibilité, sous réserve d'une délibération, de céder ce matériel à hauteur de sa valeur résiduelle.

En conséquence, il est demandé au Conseil Communautaire d'autoriser la cession, aux membres de l'assemblée le souhaitant, du matériel informatique « *chromebook* », moyennant le règlement d'un montant de 69 euros.

ooo0ooo

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser la cession, aux membres de l'assemblée le souhaitant, du matériel informatique « *chromebook* », moyennant le règlement d'un montant de 69 euros.

Pour extrait conforme
Fait à ERSTEIN, le 17 février 2020

Le Président,
Jean-Marc WILLER



Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20200212-2020-005-DE
Date de télétransmission : 26/02/2020
Date de réception préfecture : 26/02/2020



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2020-006

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 52
Nombre de conseillers titulaires absents : 9 dont

- conseillers suppléés : 0
- procurations : 7

SÉANCE DU
MERCREDI 12 FEVRIER 2020

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 8

PETITE ENFANCE - Critères d'attribution des places

M. Michel KOCHER, Vice-Président, expose qu'en date du 28 juin 2017, le Conseil Communautaire a adopté les critères d'attribution des places pour les structures d'accueil de la Petite Enfance à savoir :

- la situation sociale de la famille comme celle des bénéficiaires des minimas sociaux,
- l'enfant en situation de handicap ou atteint d'une maladie chronique,
- la présence de la fratrie,
- le lieu de résidence : territoire de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein et majoration financière de 15% pour les hors CCCE,
- la date de la demande.

Constat : Depuis la rentrée, le service a réceptionné 16 demandes d'accueil pour une entrée en vigueur immédiatement ou sous quinzaine. Ces dossiers n'ont pas été présentés à la Commission au regard de la date d'accueil souhaitée au sein d'une structure.

En parallèle et afin de répondre aux exigences de la CAF, il est proposé d'affiner les critères actuels et d'appliquer une pondération :

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20200212-2020-006-DE
Date de télétransmission : 26/02/2020
Date de réception préfecture : 26/02/2020



Les Critères	Pondération	Les justificatifs
❖ La situation sociale de la famille comme celle des bénéficiaires des minimas sociaux	1	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Numéro d'allocataire CAF ou attestation de quotient familial ✓ Attestation de paiement de la CAF mentionnant le parent unique, si mono parent
❖ Enfant en situation de handicap ou atteint d'une maladie chronique	1	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Attestation d'attribution d'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) ✓ Certificat médical ✓ Attestation d'admission en service spécialisé
❖ Famille monoparentale, en insertion, parent mineur	1	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Attestation sur l'honneur ✓ Copie du livret de famille
❖ Grossesse gémellaire, multiple	1	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Attestation du médecin
❖ Enfant adressé par les services sociaux ou en famille d'accueil	1	
❖ La présence de la fratrie dans la crèche à la date de l'admission de l'enfant	1	<ul style="list-style-type: none"> ✓ A compléter dans la section « Composition de la famille » ✓ Le service prendra l'attache de la structure
❖ Lieu de résidence : territoire de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein (CCCE) et majoration de 15% pour les hors CCCE	Le lieu de résidence est un critère prioritaire. La collectivité instruit en premier lieu les dossiers des familles domiciliées sur le territoire. Sous réserve des places disponibles, les demandes hors CCCE seront étudiées	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Justificatif de domicile de moins de 3 mois
❖ La date de la demande	Ce critère est un élément d'arbitrage en cas d'égalité de points	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Date de réception du formulaire par notre service

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter les critères d'attribution de places ainsi que leur pondération tels que présentés ci-dessus.

Pour extrait conforme
Fait à ERSTEIN, le 17 février 2020

Le Président,
Jean-Marc WILLER



Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20200212-2020-006-DE
Date de télétransmission : 26/02/2020
Date de réception préfecture : 26/02/2020

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2020-007

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 52
Nombre de conseillers titulaires absents : 9 dont

- conseillers suppléés : 0
- procurations : 7

SÉANCE DU
MERCREDI 12 FEVRIER 2020

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 9

PETITE ENFANCE - Règlement intérieur de la Commission d'Attribution des Places

Depuis la mise en place des Commissions d'Attribution des Places pour les structures d'Accueil de la Petite Enfance un cadre de fonctionnement a été instauré ; celui-ci a évolué au regard des situations et questionnements rencontrés. Dans un souci de transparence à l'égard des usagers et afin de disposer d'un support sur lequel nous puissions nous référer, il est proposé d'adopter un règlement intérieur.

Il se décompose comme suit :

- Descriptif des structures d'accueil
- Les différents types d'accueil
- La composition de la commission, ses objectifs, la périodicité
- Les modalités d'inscription
- La commission d'attribution des places : le passage, les suites données, diffusion des résultats

Ce règlement sera diffusé sur le site internet de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein, auprès des différentes structures d'accueil et remis aux familles lors de toute demande d'inscription.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter le Règlement intérieur de la Commission d'Attribution des Places tel que présenté.

Pour extrait conforme
Fait à ERSTEIN, le 17 février 2020

Le Président,
Jean-Marc WILLER



Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20200212-2020-007-DE
Date de télétransmission : 26/02/2020
Date de réception préfecture : 26/02/2020



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2020-008

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 52
Nombre de conseillers titulaires absents : 9 dont

- conseillers suppléés : 0
- procurations : 7

**SÉANCE DU
MERCREDI 12 FEVRIER 2020**

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 10

ENFANCE - Règlements intérieurs des Accueils périscolaires et extrascolaires Benfeld, Erstein et Rhin

a. Secteurs d'Erstein et de Benfeld

Dans le cadre de la nouvelle tarification « vacances », le règlement intérieur doit être adapté au regard de la mise en œuvre des forfaits. Il est proposé de faire évoluer le règlement intérieur comme suit :

- Le mode d'inscription des familles évolue et elles devront dorénavant procéder à une inscription sur 2 jours minimum durant les vacances scolaires
- S'agissant d'une inscription à la semaine (5 jours), les familles se verront appliquer une réduction conformément à la grille tarifaire en vigueur

De plus et suite au constat d'un nombre important de factures impayées par certaines familles, il est proposé de modifier le règlement de la manière suivante :

- La collectivité se réserve le droit de différer ou suspendre l'admission d'un enfant si la famille n'a pas acquitté l'ensemble de ses factures, toutes prestations confondues.

b. Secteur Rhin

A compter du 1er février 2020, la Communauté de Communes intègre les structures périscolaires de Gerstheim et Rhinau. Dans un souci d'harmonisation des règlements intérieurs des différents établissements, il est proposé d'apporter les modifications suivantes :

* Application d'un tarif en cas de retard répétés des familles selon le process suivant :

- ◆ 1er et 2ème retard : un courrier à destination des familles
- ◆ dès le 3ème retard : application du tarif de 6 euros par ¼ d'heure entamé.

* Modification des modalités de paiement

Les autres éléments du règlement intérieur restent inchangés.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter l'ensemble des modifications proposées.

Pour extrait conforme
Fait à ERSTEIN, le 17 février 2020
Le Président,
Jean-Marc WILLER



Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20200212-2020-008-DE
Date de télétransmission : 26/02/2020
Date de réception préfecture : 26/02/2020

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2020-009

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 52
Nombre de conseillers titulaires absents : 9 dont

- conseillers suppléés : 0
- procurations : 7

SÉANCE DU
MERCREDI 12 FEVRIER 2020

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 11

ENFANCE et JEUNESSE – Evolution de la grille tarifaire

a. Grilles tarifaire « vacances » des secteurs de Benfeld et d'Erstein avec effet le 1er jour des vacances scolaires

Dans un souci de cohérence pédagogique des projets mis en place et dans l'objectif d'optimiser l'organisation du service durant les vacances, il est proposé de faire évoluer la grille tarifaire en intégrant deux forfaits à savoir :

- Inscription minimum 2 jours
- Inscription à la semaine

Date de mise en œuvre : le 1er jour des vacances d'été 2020.

Les autres des tarifs restent inchangés.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter la grille suivante :

JOURNEE SANS REPAS (INSCRIPTION 2 JOURS MINIMUM OBLIGATOIRE)

Matin de 07h45 à 12h00 et Après-midi de 13h30 à 18h30

	QF ≤ 410	410 ≤ QF ≤ 1579	QF ≥ 1580	Hors CCCE
Frais de garde	6,17 €	6,17€ < Tarif* < 10,82 €	10,82 €	12,44€

JOURNEE AVEC REPAS (INSCRIPTION 2 JOURS MINIMUM OBLIGATOIRE)

07h45 – 18h30	QF ≤ 410	410 ≤ QF ≤ 1579	QF ≥ 1580	Hors CCCE
Frais de garde	6,17€	6,17€ < Tarif* < 10,82 €	10,82 €	12,44 €
Repas	3,17€	3,17€	3,17€	3,17€

SEMAINE SANS REPAS

07h45-12h / 13h30-18h30	QF ≤ 410	410 ≤ QF ≤ 1579	QF ≥ 1580	Hors CCCE
Frais de garde	26,22€	26,22 € < Tarif* < 45,98 €	45,98 €	52,87 €

SEMAINE AVEC REPAS

07h45 - 18h30	QF ≤ 410	410 ≤ QF ≤ 1579	QF ≥ 1580	Hors CCCE
Frais de garde	26,22€	26,22 € < Tarif* < 45,98€	45,98 €	52,87 €
Repas	15,85€	15,85€	15,85€	15,85€

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20200212-2020-009-DE
Date de télétransmission : 26/02/2020
Date de réception préfecture : 26/02/2020

b. Jeunesse – Dispositions complémentaires à la grille tarifaire adoptée le 26 juin 2019

Il est proposé au Conseil Communautaire de compléter la délibération du 26 juin 2019 avec les éléments suivants :

↳ Tarif « Séjour/Camp »

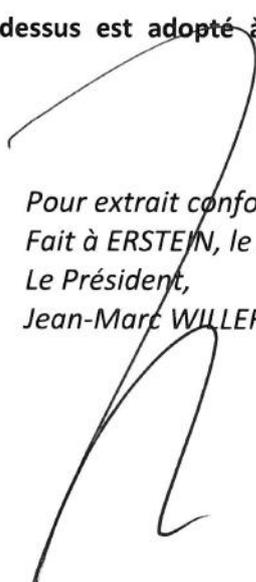
Séjour/Camp	30 € par jour
-------------	---------------

↳ Tarif « Buvette/Petite restauration »

Boisson gobelet (eau, sirop)	Gratuit
Boisson gobelet (jus de fruits, orange, boisson gazéifiée)	0,50 €
Boisson canette	1,50 €
Sandwich chaud	2,50 €
Sandwich froid	1,50 €
Salé	0,50 €
Barquette de frites	1 €
Pâtisserie	2 €

↳ Les frais liés au transport sont pris en charge en totalité par la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Après délibération, l'ensemble des dispositions ci-dessus est adopté à l'unanimité par le Conseil Communautaire.



Pour extrait conforme
Fait à ERSTEIN, le 17 février 2020
Le Président,
Jean-Marc WILLER



Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20200212-2020-009-DE
Date de télétransmission : 26/02/2020
Date de réception préfecture : 26/02/2020

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2020-010

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 52
Nombre de conseillers titulaires absents : 9 dont

- conseillers suppléés : 0
- procurations : 7

SÉANCE DU
MERCREDI 12 FEVRIER 2020

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 12

EMPLOI et DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Opération Collective de Modernisation de l'artisanat, du commerce et des services (OCM) - Subventions d'investissement

Mme Claudine HERRMANN, Vice-Présidente, expose que cinq dossiers d'attribution d'aide à l'investissement sont proposés dans le cadre du dispositif « Opération Collective de Modernisation de l'artisanat, du commerce et des services » (OCM).

Entreprise	Projets - investissements	Montant travaux HT	Subvention de 21,72%	Dont Part CCCE
Pizza Stella Erstein Fabrication et vente pizza à emporter Créée en 2017, 2 pers CA 2018 : 210K€	Réalisation d'une salle de restauration, construction de toilettes handicapés. Four à pizza, installation électrique et climatisation, menuiseries, armoire réfrigérée	18 430 €	4 003 €	1 334 €
La Petite Crème Erstein Salon de thé repris en 2017 3 temps plein + 3 partiel + 2 apprentis CA 2018 : 352 K€	Aménagement salle de restauration agrandissement du local, diversification de la carte Menuiseries, électricité, stores, chambre froide, démolition murs, peinture	56 810 €	12 339 €	4 113 €

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20200212-2020-010-DE
Date de télétransmission : 26/02/2020
Date de réception préfecture : 26/02/2020

Menuiserie Schaal Erstein Menuiserie bois et pvc reprise en 2019 12 pers CA 2018 : 963 K€	Amélioration des conditions de travail et développement de l'activité Nouvelle chaudière, véhicule professionnel, installation climatisation	35 685 €	7 751 €	2 584 €
GMG Pépinière Alsace Erstein Pépinière paysagiste vent de végétaux reprise en 20 3 pers dont 1 apprenti CA 2018 : 400K€	Développement de l'activité et des conditions de travail Véhicule, porte entrée tondeuse souffleur	31 700 €	6 801 €	2 267 €
Boulangerie Nordhouse Création nov. 2019 boulangerie, glace, pâtisserie, snacking 3 pers CA prévisionnel 2020 : 262 K€	Création de l'entreprise Armoire de fermentation, diviseuse et vitrine	41 000 €	8 905 €	2 968 €
TOTAL 5 DOSSIERS		183 625 €	39 799 €	13 266 €

Sur avis favorable du comité de pilotage OCM et de la Commission Emploi et Développement Economique, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de verser les subventions maximales sus mentionnées, sur présentation des factures et au prorata des dépenses effectuées, aux entreprises ci-avant dénommées.

Pour extrait conforme
Fait à ERSTEIN, le 17 février 2020
Le Président,
Jean-Marc WILLER



Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20200212-2020-010-DE
Date de télétransmission : 26/02/2020
Date de réception préfecture : 26/02/2020

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2020-011

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 52
Nombre de conseillers titulaires absents : 9 dont

- conseillers suppléés : 0
- procurations : 7

**SÉANCE DU
MERCREDI 12 FEVRIER 2020**

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 13

EMPLOI et DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - PAPE + ZI Krafft - PLU Ville d'Erstein - Avis sur la modification n°3 du PLU

Mme Claudine HERRMANN, Vice-Présidente, expose que la Communauté de Communes est sollicitée pour émettre un avis dans le cadre de la concertation organisée en vue de l'adoption du projet de modification n° 3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) d'Erstein, certains points concernant le Parc d'Activité du Pays d'Erstein (PAPE) et la Zone Industrielle de Krafft :

- PAPE & ZI Krafft : ajout d'une surface maximale de 100 m² pour les logements de fonctions ou de gardiennages (aucune surface actuellement)
- PAPE : possibilité de créer une surface de vente n'excédant pas 25% de la surface de plancher et en lien direct avec l'activité en zone UXz2 et UXz3 (possible en UXz1 et UXz4 au PLU actuel)
- PAPE : ajout de la zone de danger liée à l'activité de la société SCI LCK (Transports Fuchs)
- PAPE : mise en corrélation des règles de stationnements entre la ZAC et le reste des zones UX de la Ville + prises en compte de prescriptions paysagères sur les stationnements VL (non applicable au stationnement PL)
- PAPE : mise en conformité avec l'arrêté loi sur l'eau (30% de surface perméable, contre 20% dans le règlement actuel)
- ZI Krafft : actualisation relative à l'approbation du PPRI de l'III.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable aux modifications qui seront apportées au règlement de la ZAC du PAPE et la ZI Krafft dans le cadre de la procédure de modification n°3 du PLU d'Erstein.

*Pour extrait conforme
Fait à ERSTEIN, le 17 février 2020
Le Président,
Jean-Marc WILLER*



Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20200212-2020-011-DE
Date de télétransmission : 26/02/2020
Date de réception préfecture : 26/02/2020



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2020-012

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 52
Nombre de conseillers titulaires absents : 9 dont

- conseillers suppléés : 0
- procurations : 7

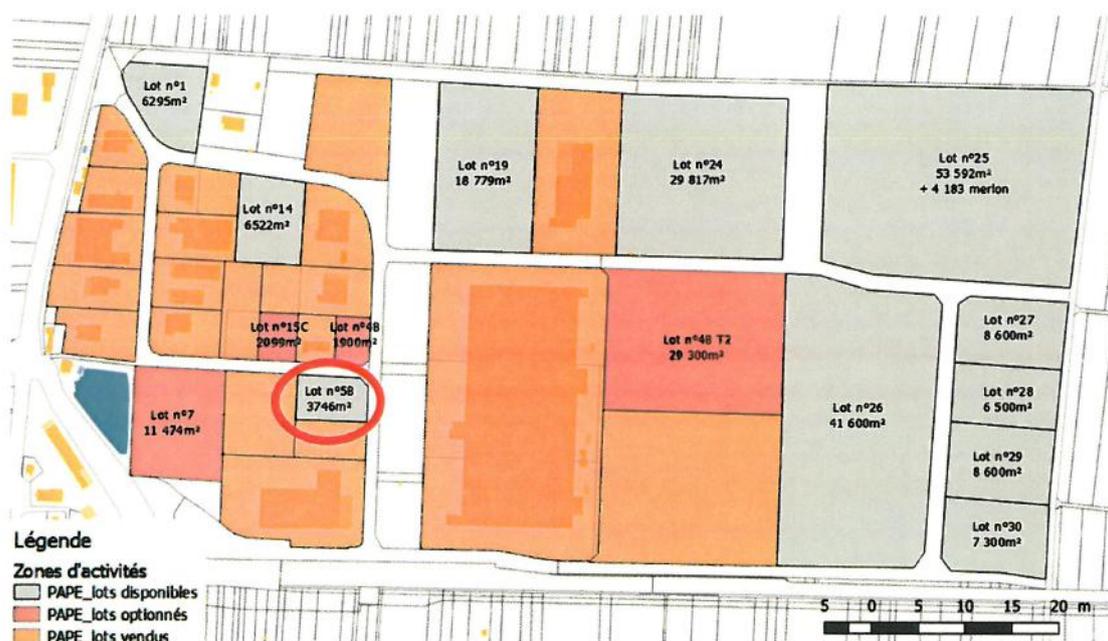
SÉANCE DU
MERCREDI 12 FEVRIER 2020

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 14

EMPLOI et DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - PAPE - Vente Communauté de Communes du Canton d'Erstein / FISCHER KIENTZI & FILS

Mme Claudine HERRMANN, Vice-Présidente, expose que la société FISCHER KIENTZI dirigée par M. et Mme KIENTZI souhaite acquérir la parcelle lot n°5B du Parc d'Activité du Pays d'Erstein d'une surface totale d'environ 3 746m².



Présentation de l'entreprise

L'entreprise a été créée en septembre 2008 et immatriculée en janvier 2009. C'est une Sarl au capital social de 10 000 euros détenu par le couple FISCHER KIENTZI et leurs 2 fils. Au 28/02/19 : chiffre d'affaires de 1,2 M € HT.

Activités : boucherie, charcuterie, traiteur, livraison de 150 à 200 repas par jour chez des particuliers, élevage de porcs élevés sur paille et nourris aux graines de lin riches en Oméga 3.

Clients : particuliers, livraison de 150 à 200 repas par jour, et professionnels.

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20200212-2020-012-DE
Date de télétransmission : 26/02/2020
Date de réception préfecture : 26/02/2020

Effectifs : 15 salariés en CDI + 4 dirigeants associés. Salariés répartis sur 3 sites : boucheries d'Erstein, Lingolsheim et Mutzig.

Locaux actuels :

- Erstein : 180 m² de laboratoire et surface de vente en location,
- Erstein : galerie marchande de Lidl : 150 m²,
- Lingolsheim et Mutzig.

Intentions des dirigeants

Les dirigeants envisagent de relocaliser l'activité de transformation pour les activités de traiteur, charcuterie et boucherie. Ils projettent de construire des locaux professionnels (un laboratoire de production agroalimentaire). Ils s'intéressent à la ZAI du PAPE à Erstein et envisagent d'être propriétaires de leurs nouveaux locaux professionnels.

Le projet de construction serait porté par la SCI de la famille FISCHER KIENTZI qui sera chargée :

- d'acquérir un terrain de 38 ares environ,
- de construire 450 m² de locaux d'activités,
- de louer les locaux à la société FISCHER KIENTZI.

Ce projet devrait s'accompagner de 2 à 3 créations d'emplois en CDI sous 36 mois.

Le budget du projet est estimé à 900 000 euros HT pour le terrain et le bâtiment.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver le principe de la cession du lot n°5B du PAPE à ERSTEIN, d'une surface d'environ 3.746 m², au prix de 43 € HT par m² (soit 161.078 € HT), augmenté de la TVA, majoré de 21.400 € HT si un logement devait être ajouté au projet initial (soit 2 ares à 15.000 €/are HT), au profit de la SCI de la famille FISCHER KIENTZI, ou au profit de toute personne physique ou morale que celle-ci pourra se substituer, à condition que l'acquisition soit réalisée en vue de la poursuite de l'activité de la société FISCHER KIENTZI par tout moyen juridique que ce soit (crédit-bail, etc.) ;
- d'autoriser le Président à signer tous actes notariés en vue de déposer au rang des minutes du notaire chargé de cette affaire tous documents et pièces nécessaires pour permettre la vente susvisée ;
- d'autoriser le Président à signer l'acte de vente ainsi que toutes les pièces relatives à cette cession.

Pour extrait conforme

Fait à ERSTEIN, le 17 février 2020

*Le Président,
Jean-Marc WILLER*



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2020-013

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 52
Nombre de conseillers titulaires absents : 9 dont

- conseillers suppléés : 0
- procurations : 7

SÉANCE DU
MERCREDI 12 FEVRIER 2020

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 15

**EMPLOI et DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - PAPE - vente du lot n°7 à la société J2G
CONSTRUCTION - Modification de la délibération du 06/11/2019**

Mme Claudine HERRMANN, Vice-Présidente, indique que sur la demande de permis de construire déposée pour le lot n°7 du PAPE, l'entreprise a prévu l'intégration d'un logement de fonction de 87 m². Ce logement n'apparaissait pas dans le projet présenté lors de la proposition de vente.

Or, lors de précédents échanges au sein du Bureau concernant la commercialisation des zones d'activités, avait été validé le principe de vendre 2 ares à un prix majoré (prix de 15.000 €/are) lorsque le projet concerné inclut l'aménagement d'un logement.

Pour mémoire, la délibération du 6 novembre 2019 prévoyait la cession du lot n°7 du PAPE à ERSTEIN, d'une surface d'environ 11.474m², au prix de 43 € HT par m² (soit 493.382 € HT), au profit de la SCI de M. Jean Gérard GROHENS.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de majorer de 21 400 € HT (soit 2 ares vendus à 15 000 € HT par are au lieu du prix habituel de 4 300 € HT par are) le prix de cession du lot n°7 du PAPE à ERSTEIN au profit de la SCI de Monsieur Jean-Gérard GROHENS (SCI KYOTO), s'il est confirmé qu'un logement de fonction est ajouté au projet initialement présenté à la Communauté de Communes par l'acquéreur.

*Pour extrait conforme
Fait à ERSTEIN, le 17 février 2020
Le Président,
Jean-Marc WILLER*



Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20200212-2020-013-DE
Date de télétransmission : 26/02/2020
Date de réception préfecture : 26/02/2020

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2020-014

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 52
Nombre de conseillers titulaires absents : 9 dont

- conseillers suppléés : 0
- procurations : 7

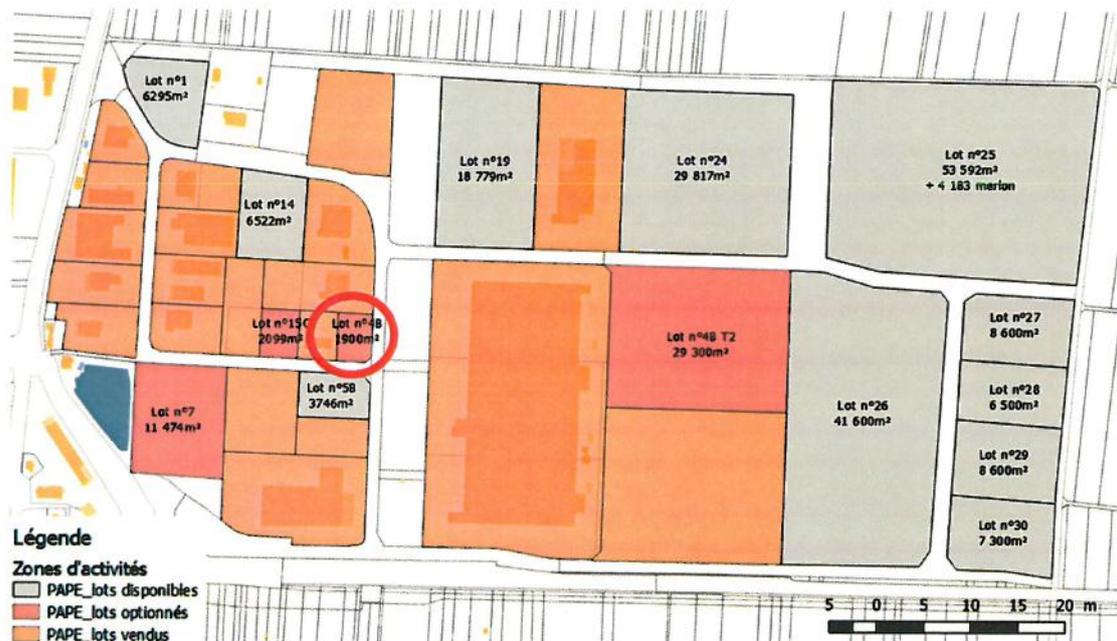
SÉANCE DU
MERCREDI 12 FEVRIER 2020

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 16

EMPLOI et DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - PAPE tranche 1 - Vente CCCE / ECOTECH lot n°4B

Mme Claudine HERRMANN, Vice-Présidente, indique que la société ECOTECH dirigée par M. JUND souhaite acquérir la parcelle lot n°4B du Parc d'Activité du Pays d'Erstein d'une surface totale d'environ 1 900m².



Présentation de l'entreprise

Créée en mars 2006 par M. Alexandre JUND, l'entreprise individuelle ECOTECH est spécialisée les installations de chauffage et de sanitaire.

L'entreprise a son siège social à Bolsenheim dans la résidence du dirigeant où elle exploite le sous-sol de la résidence. La clientèle de l'entreprise est composée de particuliers, de professionnels et de collectivité situés entre Colmar et Strasbourg.

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20200212-2020-014-DE
Date de télétransmission : 26/02/2020
Date de réception préfecture : 26/02/2020

Au 31/12/19, l'entreprise réalise 450 000 euros de chiffre d'affaires et emploie 5 salariés en CDI + le dirigeant.

Intentions des dirigeants

M. JUND envisage de relocaliser la société ECOTECH sur la ZAI du PAPE et souhaite être propriétaire de ses nouveaux locaux professionnels. Le projet de construction serait porté par la SCI de M. JUND qui sera chargée :

- d'acquérir un terrain d'environ 20 ares sur la ZAC du PAPE, idéalement le lot 4B ;
- de construire 280 m² de locaux d'activités composés de 200 m² de hall de stockage, 80 m² de show-room bureaux et locaux sociaux ;
- de louer les locaux professionnels à la société ECOTECH.

Ce projet devrait s'accompagner de 1 à 2 créations d'emplois en CDI : des postes d'installateurs chauffagistes.

Le budget du projet immobilier (terrain + bâtiment) est fixé à 200 000€ HT.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, :

- d'approuver le principe de la cession du lot n°4B du PAPE à ERSTEIN, d'une surface d'environ 1.900 m², au prix de 43 € HT par m² (soit 81.700 € HT), augmenté de la TVA, majoré de 21.400 € HT si un logement devait être ajouté au projet initial (soit 2 ares à 15.000 €/are HT), au profit de la SCI de M. JUND, ou au profit de toute personne physique ou morale que celle-ci pourra se substituer, à condition que l'acquisition soit réalisée en vue de la poursuite de l'activité de la société ECOTECH par tout moyen juridique que ce soit (crédit-bail, etc.) ;
- d'autoriser le Président à signer tous actes notariés en vue de déposer au rang des minutes du notaire chargé de cette affaire tous documents et pièces nécessaires pour permettre la vente susvisée ;
- d'autoriser le Président à signer l'acte de vente ainsi que toutes les pièces relatives à cette cession.

Pour extrait conforme
Fait à ERSTEIN, le 17 février 2020
Le Président,
Jean-Marc WILLER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2020-015

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 52
Nombre de conseillers titulaires absents : 9 dont

- conseillers suppléés : 0
- procurations : 7

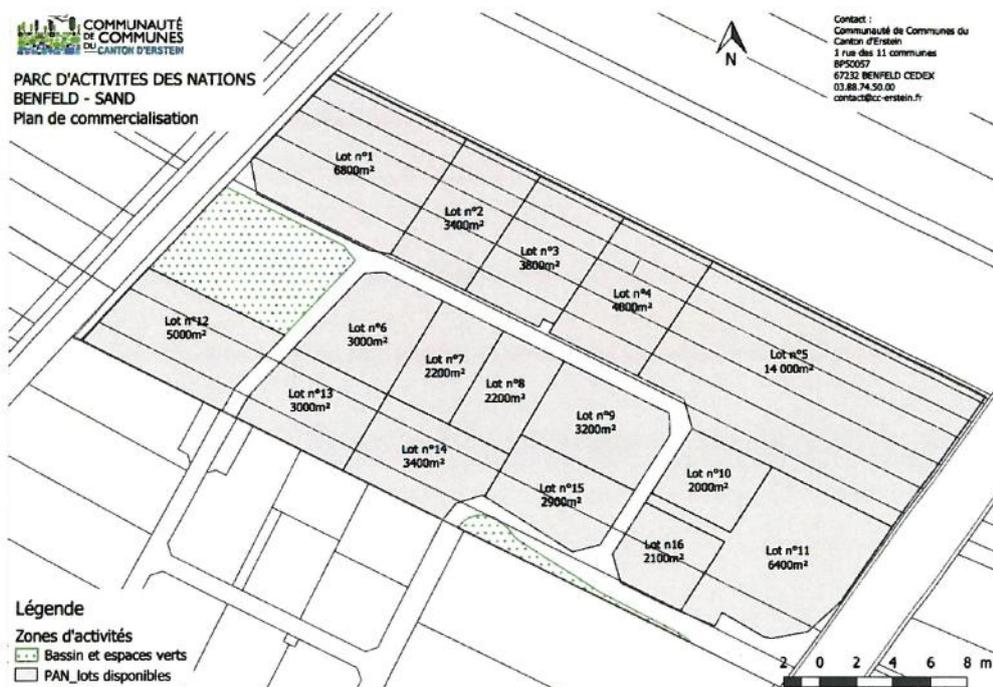
SÉANCE DU
MERCREDI 12 FEVRIER 2020

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 17

EMPLOI et DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Parc d'Activité des Nations Benfeld-Sand - Prix de vente des terrains

Mme Claudine HERRMANN, Vice-Présidente, expose que dans la perspective de la commercialisation des lots de la quatrième tranche du Parc d'Activité des Nations de Benfeld-Sand, il convient de fixer les prix de vente proposés aux éventuels acquéreurs. Au regard de la situation et caractéristiques des différents lots, la Commission Emploi et Développement Economique et le Bureau ont proposé de distinguer les terrains qui ont une bonne visibilité depuis la RD 1083 et de valoriser cet avantage.



Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20200212-2020-015-DE
Date de télétransmission : 26/02/2020
Date de réception préfecture : 26/02/2020

Au regard des différents scénarii financiers envisagés, il est proposé de fixer un prix de vente de 65 € HT / m² pour les terrains ayant une bonne visibilité depuis la RD 1083 et un prix de vente de 52 € HT / m² pour les autres terrains. Il est également proposé d'appliquer ce dernier prix de vente aux terrains encore cessibles au sein de la troisième tranche du Parc d'Activité de Nations.

Pour mémoire, le coût prévisionnel d'aménagement de la 4^{ème} tranche du Parc d'Activités des Nations et de réalisation du giratoire sur la RD 1083 (part Communauté de Communes) s'élève à 4.112.780 € HT ; tout en précisant que ledit giratoire ne desservira par que la zone d'activité, mais également le nouveau barreau de liaison routière vers la RD829.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de fixer le prix de vente des terrains de la 4^{ème} tranche du Parc d'Activités des Nations Benfeld-Sand à 65 € HT / m² pour les lots 3, 4, 5, 9, 10, 11, 15, et 16 ;
- de fixer le prix de vente des terrains de la 4^{ème} tranche du Parc d'Activités des Nations Benfeld-Sand à 52 € HT / m² pour les lots 1, 2, 6, 7, 8, 12, 13 et 14 ;
- de fixer le prix de vente des terrains encore cessibles de la 3^{ème} tranche du Parc d'Activités des Nations Benfeld-Sand à 52 € HT / m².

*Pour extrait conforme
Fait à ERSTEIN, le 17 février 2020
Le Président,
Jean-Marc WILLER*



Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20200212-2020-015-DE
Date de télétransmission : 26/02/2020
Date de réception préfecture : 26/02/2020



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2020-016

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 52
Nombre de conseillers titulaires absents : 9 dont

- conseillers suppléés : 0
- procurations : 7

**SÉANCE DU
MERCREDI 12 FEVRIER 2020**

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 18

VIE ASSOCIATIVE – Attributions de subventions au titre du dispositif « Activités jeunes »

Vu les avis favorables rendus en commission TCVAP et en Bureau et entendu les explications données par M. Claude WISSENMEYER, Vice-Président, le Conseil communautaire décide – à l'unanimité – d'attribuer les subventions suivantes, au titre du dispositif « Activités jeunes », pour un montant global de 5 530 € :

Demandeur	Objet - dispositif	Observations	Montant proposé
Gerstheim - Tennis Club	Activités jeunes 2019/2020	16 x 10€ = 160 €	160 €
Kertzfeld - FC	Activités jeunes 2019/2020	71 jeunes = 550 €	550 €
Nordhouse - Union Sportive	Activités jeunes 2019/2020	71 jeunes = 550 €	550 €
Benfeld - Club Badminton Bad du Ried	Activités jeunes 2018/2019	100 jeunes = 600 €	600 €
Kogenheim - BADKS Kogenheim-Sermersheim	Activités jeunes 2018/2019	66 jeunes = 550 €	550 €
Boofzheim - FC	Activités jeunes 2019/2020	30 jeunes x 10€ = 300 €	300 €
Rhinau - FC	Activités jeunes 2018/2019	73 jeunes = 550 €	550 €
Erstein- Asso cycliste	Activités jeunes 2019/2020	15 x 10€ = 150 €	150 €
Westhouse -Musique Harmonie	Activités jeunes 2018/2019	11 x 10€ = 110 €	110 €
Huttenheim - Cercle Sportif et Culturel Adelpia	Activités jeunes 2018/2019	39 jeunes x 10€ = 390 €	390 €
Hindisheim - Cercle Saint Etienne	Activités jeunes 2018/2019	176 jeunes = 650 €	650 €
Huttenheim - AAPPMA	Activités jeunes 2018/2019	32 jeunes x 10€ = 320 €	320 €
Benfeld-Bushido Club	Activités jeunes 2018/2019	146 jeunes = 650 €	650 €
		TOTAL	5 530 €

Pour extrait conforme
Fait à ERSTEIN, le 17 février 2020
Le Président,
Jean-Marc WILLER

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20200212-2020-016-DE
Date de télétransmission : 26/02/2020
Date de réception préfecture : 26/02/2020



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2020-016

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 52
Nombre de conseillers titulaires absents : 9 dont

- conseillers suppléés : 0
- procurations : 7

SÉANCE DU
MERCREDI 12 FEVRIER 2020

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 18

VIE ASSOCIATIVE – Attributions de subventions au titre du dispositif « Activités jeunes »

Vu les avis favorables rendus en commission TCVAP et en Bureau et entendu les explications données par M. Claude WISSENMEYER, Vice-Président, le Conseil communautaire décide – à l'unanimité – d'attribuer les subventions suivantes, au titre du dispositif « Activités jeunes », pour un montant global de 5 530 € :

Demandeur	Objet - dispositif	Observations	Montant proposé
Gerstheim - Tennis Club	Activités jeunes 2019/2020	16 x 10€ = 160 €	160 €
Kertzfeld - FC	Activités jeunes 2019/2020	71 jeunes = 550 €	550 €
Nordhouse - Union Sportive	Activités jeunes 2019/2020	71 jeunes = 550 €	550 €
Benfeld - Club Badminton Bad du Ried	Activités jeunes 2018/2019	100 jeunes = 600 €	600 €
Kogenheim - BADKS Kogenheim-Sermersheim	Activités jeunes 2018/2019	66 jeunes = 550 €	550 €
Boofzheim - FC	Activités jeunes 2019/2020	30 jeunes x 10€ = 300 €	300 €
Rhinau - FC	Activités jeunes 2018/2019	73 jeunes = 550 €	550 €
Erstein- Asso cycliste	Activités jeunes 2019/2020	15 x 10€ = 150 €	150 €
Westhouse -Musique Harmonie	Activités jeunes 2018/2019	11 x 10€ = 110 €	110 €
Huttenheim - Cercle Sportif et Culturel Adelpia	Activités jeunes 2018/2019	39 jeunes x 10€ = 390 €	390 €
Hindisheim - Cercle Saint Etienne	Activités jeunes 2018/2019	176 jeunes = 650 €	650 €
Huttenheim - AAPPMA	Activités jeunes 2018/2019	32 jeunes x 10€ = 320 €	320 €
Benfeld-Bushido Club	Activités jeunes 2018/2019	146 jeunes = 650 €	650 €
		TOTAL	5 530 €

Pour extrait conforme
Fait à ERSTEIN, le 17 février 2020
Le Président,
Jean-Marc WILLER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2020-017

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 52
Nombre de conseillers titulaires absents : 9 dont

- conseillers suppléés : 0
- procurations : 7

SÉANCE DU
MERCREDI 12 FEVRIER 2020

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 19

VIE ASSOCIATIVE - Attributions de subventions au titre du dispositif « Location de chapiteaux »

Vu les avis favorables rendus en commission TCVAP et en Bureau et entendu les explications données par M. Claude WISSENMEYER, Vice-Président, le Conseil communautaire décide – à l'unanimité - d'attribuer la subvention suivante, au titre du dispositif « Locations de chapiteaux », pour un montant de 600 € :

Demandeur	Objet - dispositif	Observations	Montant proposé
Gerstheim - Comité des Fêtes	Location chapiteau	Village de Noël 23/11/19 (208 m ² x 4 €) - Plafonné à 600 €	600 €

Pour extrait conforme
Fait à ERSTEIN, le 17 février 2020
Le Président,
Jean-Marc WILLER



Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20200212-2020-017-AI
Date de télétransmission : 26/02/2020
Date de réception préfecture : 26/02/2020

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2020-018

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 52
Nombre de conseillers titulaires absents : 9 dont

- conseillers suppléés : 0
- procurations : 7

SÉANCE DU
MERCREDI 12 FEVRIER 2020

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 20

PARTENARIAT – Convention de coopération et de financement relative à la ligne régulière transfrontalière Erstein-Lahr – Autorisation de signature

Mme Laurence MULLER-BRONN, Vice-Présidente, rappelle que le Bus Eurodistrict qui dessert Erstein, Gerstheim et de nombreuses entreprises du secteur de Lahr est en circulation depuis le 1er avril 2017. Ce service, cofinancé jusqu'à présent par l'Eurodistrict, le Conseil Départemental et la CCCE est accessible à tous les habitants du secteur. La vocation de ce bus est de favoriser l'accès à l'emploi par la mobilité des travailleurs transfrontaliers.

Le montant global de fonctionnement pour la 1ère année et la 2ème année était de 140 000€ HT par an. A ce jour le Département du Bas-Rhin finance 20 000€ /an et la Communauté de Communes du Canton d'ERSTEIN 20 000€ /an.

A partir de septembre 2020, ce bus sera organisé par le Région Grand Est, s'inscrira dans une ligne pérenne, régulière et ouverte à tous et proposera 6 allers-retours / jour. L'Eurodistrict s'occupera de la communication, Le Land de la Région Bad-Würtemberg, la Région, le Département et la CCCE seront également partenaires et cofinanceurs.

Le montant de fonctionnement est estimé par la Région Grand Est à 375 000€ HT par an. Il a été convenu que la prise en charge du déficit de la ligne (coût facturé par l'attributaire – recettes commerciales) soit répartie entre les autorités allemandes et françaises dans une logique kilométrique :

- 60 % du parcours se situant en Allemagne, 60 % du déficit sera assumé par l'Ortenaukreis
- 40 % du parcours se situant en France, 40 % du déficit sera assumé par les 3 partenaires français selon la répartition suivante : Département 15 % / Communauté de Communes 15 %/ Région 70 %

Il en ressort que le déficit global de la ligne est réparti de la façon suivante :

- Ortenaukreis 60 %
- Département : 6 %
- Communauté de Communes 6 %
- Région 28 %

Un financement InterReg est également sollicité. Un premier accord de principe a, d'ores et déjà, été donné sans précision toutefois quant au montant alloué.

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20200212-2020-018-DE
Date de télétransmission : 26/02/2020
Date de réception préfecture : 26/02/2020

2020



En toute hypothèse, la participation de la Communauté de Communes du canton d'Erstein ne dépassera pas un maximum de 20 000 € par an, montant identique aux précédentes années.

Après avis favorable de la commission TCVAP et du Bureau, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de prendre acte des termes de la convention et d'autoriser le Président à la signer.

Pour extrait conforme
Fait à ERSTEIN, le 17 février 2020
Le Président,
Jean-Marc WILLER



Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20200212-2020-018-DE
Date de télétransmission : 26/02/2020
Date de réception préfecture : 26/02/2020



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2020-019

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 52
Nombre de conseillers titulaires absents : 9 dont

- conseillers suppléés : 0
- procurations : 7

SÉANCE DU
MERCREDI 12 FEVRIER 2020

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 21

ENVIRONNEMENT et HABITAT - Taxe GEMAPI - Vote du produit pour l'année 2020

M. Eric KLETHI, Vice-Président, rappelle pour mémoire que le montant de la Taxe GEMAPI pour l'année 2019 avait été fixé à 90.000 €.

Les contributions de la Communauté de Communes au titre de la compétence GEMAPI pour 2020 sont identiques à 2019, à savoir :

- SDEA Ried-Zembs + Ischert Mühlbach	=	120 000 €
- Syndicat Mixte Ehn Andlau Scheer	=	55 000 €
- Région, entretien III domaniale	=	2 700 €
- SDEA SYND'ILL	=	120 000 €

Au regard de la stabilité budgétaire relative aux contributions aux organismes ayant reçu délégation de la compétence GEMAPI (SDEA, SMEAS, Région Grand Est), le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de maintenir le produit attendu de la Taxe GEMAPI au montant de 90.000 € pour l'année 2020. Ce montant correspond à l'augmentation budgétaire historique et réelle pour la Communauté de Communes par rapport à la charge financière de la compétence GEMAPI au moment de son transfert intégral à l'intercommunalité.

Pour extrait conforme
Fait à ERSTEIN, le 17 février 2020
Le Président,
Jean-Marc WILLER



Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20200212-2020-019-DE
Date de télétransmission : 26/02/2020
Date de réception préfecture : 26/02/2020

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2020-020

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 52
Nombre de conseillers titulaires absents : 9 dont

- conseillers suppléés : 0
- procurations : 7

**SÉANCE DU
MERCREDI 12 FEVRIER 2020**

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 22

ENVIRONNEMENT et HABITAT - Adhésion au Plan Rhin-Vivant

M. Éric KLETHI, Vice-Président expose que le Plan Rhin-Vivant s'inscrit dans le cadre d'une convention de partenariat signée le 5 décembre 2019 entre l'État, la Région Grand-Est, l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et l'Agence Française pour la Biodiversité. Les signataires s'accordent pour développer et mettre en œuvre une vision globale de la renaturation du fleuve et des milieux naturels rhénans, et pour relancer une dynamique forte d'intervention en ce sens. Ils s'engagent à faire connaître ce plan et à favoriser l'implication des acteurs du territoire, en mobilisant des moyens humains, techniques et financiers.

La Communauté de Communes est riveraine du Rhin. Elle abrite sur son territoire des milieux naturels alluviaux liés au fleuve dont la gestion et la restauration sont nécessaires. Certains de ces milieux sont particulièrement remarquables. Dès lors, la Communauté de Communes a vocation à se mobiliser en faveur du Plan Rhin Vivant, pour la conduite d'étude et de travaux de renaturation sur son territoire, mais aussi plus globalement pour se réapproprier l'axe rhénan en tant que patrimoine naturel, culturel et paysager partagé par les collectivités territoriales des deux rives du fleuve.

Au travers de l'acte d'adhésion, la Communauté de Communes s'engage

- à désigner un élu référent ainsi qu'un technicien référent pour la mise en œuvre et le suivi du plan ;
- à protéger les espaces naturels rhénans à travers les documents d'urbanisme et les documents d'aménagement forestier ;
- à préserver la qualité paysagère des espaces naturels rhénans, notamment en y interdisant la publicité ;
- à s'impliquer en faveur de la connaissance, de la gestion et de la restauration des espaces naturels rhénans, en lien avec le SDEA et les gestionnaires d'espaces naturels ;
- à encourager une gestion qualitative des terrains inclus dans la zone humide "Rhin supérieur" (Liste de Ramsar & Natura 2000 Rhin-Ried-Bruch) ;
- à se coordonner avec les autres acteurs locaux pour une mobilisation efficiente des moyens et des compétences sur des territoires de projet tels que les réserves naturelles nationales ;
- à sensibiliser la population aux « questions rhénanes » dont la biodiversité, la ressource en eau, les services écosystémiques, l'histoire du fleuve et de son aménagement, les aspects culturels et patrimoniaux ;
- à promouvoir et valoriser le patrimoine naturel et culturel lié au fleuve ;
- à favoriser un accès respectueux au fleuve et aux milieux alluviaux : entretien des sentiers, itinéraires et installations de découverte, réglementation de la circulation motorisée ;

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20200212-2020-020-DE
Date de télétransmission : 26/02/2020
Date de réception préfecture : 26/02/2020

- à participer à la mise en réseau des acteurs du territoire et au partage d'expériences, notamment en participant au séminaire annuel « Rhin vivant ».

L'acte d'adhésion porte sur la période 2019-2025.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- **d'adhérer au Plan Rhin Vivant porté par l'État, la Région Grand-Est, l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et l'Agence Française pour la Biodiversité ;**
- **d'autoriser le Président à signer l'acte d'adhésion.**

Pour extrait conforme
Fait à ERSTEIN, le 17 février 2020
Le Président,
Jean-Marc WILLER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2020-021

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 52
Nombre de conseillers titulaires absents : 9 dont

- conseillers suppléés : 0
- procurations : 7

SÉANCE DU
MERCREDI 12 FEVRIER 2020

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 23

SPORT et PATRIMOINE - Convention co-maîtrise d'ouvrage bibliothèque ancien moulin de Gerstheim

La Communauté de Communes du Canton d'Erstein et la Commune de Gerstheim ont décidé, d'un commun accord, de réhabiliter une partie du bâtiment et des espaces extérieurs de l'ancien moulin de Gerstheim pour y installer une bibliothèque intercommunale et un pôle multilingue, culturel et associatif communal. La création des divers espaces s'inscrivant dans un projet global, dont une partie des éléments sont indissociables, la Communauté de Communes du Canton d'Erstein et la Commune de Gerstheim souhaitent constituer par convention une maîtrise d'ouvrage unique en application de la loi MOP.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes serait désignée comme maître d'ouvrage unique de l'ensemble de cette opération.

A ce titre, la Communauté de Communes assurera les missions suivantes :

- Définition des conditions administratives et techniques selon lesquelles l'ouvrage sera réalisé en collaboration avec le programmiste choisi pour cette opération et la Commune de Gerstheim ;
- Attribution, signature et gestion du marché de maîtrise d'œuvre dévolu sous la forme d'une procédure concurrentielle avec négociation ;
- Attribution, signature, et gestion des marchés de travaux ;
- Direction, contrôle et réception des travaux ;
- Gestion administrative ;
- Actions en justice ;
- et, d'une manière générale, tous actes nécessaires à l'exercice de ces missions.

Rappel du coût de l'opération et de la répartition financière entre les maîtres d'ouvrages (délibération du 18 décembre 2019) :

Estimation financière :

Travaux COMMUNS au fonctionnement du complexe bibliothèque – pôle communal

Mise en place ascenseur, palier et nouvel escalier desservant l'ensemble des niveaux (4)

Reprise toiture

Mise en peinture façade

Total : 384 000 euros HT travaux

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20200212-2020-021-DE
Date de télétransmission : 26/02/2020
Date de réception préfecture : 26/02/2020



Travaux BIBLIOTHEQUE CCCE

Travaux RDC existant conformément à l'organigramme / Travaux étage conformément à l'organigramme / Travaux maison du gardien

Total : 930 000 euros HT travaux

Travaux POLE MULTILINGUE, CULTUREL ET ASSOCIATIF COMMUNAL

Travaux RDC turbine, Etage 2 et 3 existant conformément à l'organigramme

Total : 895 000 euros HT travaux

Travaux Abords (1250m²)

Réseaux et voirie / Espace vert esprit « jardin de curé » / Stationnements / Parvis d'accueil

Total 184 000 euros HT travaux

TOTAL GENERAL DU COMPLEXE : 2 393 000 euros HT travaux

Répartition financière des travaux :

Projet réalisé en copropriété entre la commune et la CCCE. Répartition financière sur les communs et les abords : 50%/50%.

Projet POLE COMMUNAL Travaux COMMUNS <i>Total : 192 000 euros HT travaux</i> Travaux POLE MULTILINGUE, CULTUREL ET ASSOCIATIF COMMUNAL <i>Total : 895 000 euros HT travaux</i> Travaux Abords <i>Total 92 000 euros HT travaux</i> TOTAL POLE COMMUNAL : 1 179 000 euros HT travaux <u>Prestations intellectuelles et TVA incluse (40%) :</u> 1 650 000 euros TTC	Projet BIBLIOTHEQUE (CCCE) Travaux COMMUNS <i>Total : 192 000 euros HT travaux</i> Travaux BIBLIOTHEQUE <i>Total : 930 000 euros HT travaux</i> Travaux Abords <i>Total 92 000 euros HT travaux</i> TOTAL POLE INTERCOMMUNAL : 1 214 000 euros HT travaux <u>Prestations intellectuelles et TVA incluse (40%) :</u> 1 700 000 euros TTC
---	---

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la Commune de Gerstheim concernant l'opération de réhabilitation de l'ancien moulin de Gerstheim (projet bibliothèque intercommunale et pôle multilingue, culturel et associatif communal), désignant la Communauté de Communes comme maître d'ouvrage unique de cette opération ;
- d'autoriser le Président à signer cette convention et tout document y afférent.

Pour extrait conforme
 Fait à ERSTEIN, le 17 février 2020
 Le Président,
 Jean-Marc WILLER



Accusé de réception en préfecture
 067-200067924-20200212-2020-021-DE
 Date de télétransmission : 26/02/2020
 Date de réception préfecture : 26/02/2020

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2020-022

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 52
Nombre de conseillers titulaires absents : 9 dont

- conseillers suppléés : 0
- procurations : 7

**SÉANCE DU
MERCREDI 12 FEVRIER 2020**

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 24

SPORT et PATRIMOINE - Cession terrain Route de Krafft à Erstein CCCE/Ville (parcelle AL - 92 de 2,86 ares)

La Communauté de Communes est encore actuellement propriétaire d'une parcelle de 286 m² située le long de la Route de Krafft à Erstein. N'ayant aucun usage de ce terrain qui est dorénavant à entretenir au regard de l'aménagements des parcelles voisines, il est proposé de le céder à la Ville d'Erstein qui assurera l'entretien de cet espace vert dans le cadre de son intervention sur l'ensemble du domaine public à proximité.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, :

- de céder à la Ville d'Erstein, à l'Euro symbolique, la parcelle cadastrée Commune d'Erstein - Section AL - Numéro 92, d'une surface de 286 m², propriété de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein ;
- d'autoriser le Président à signer l'acte de vente de ce terrain.

Pour extrait conforme
Fait à ERSTEIN, le 17 février 2020
Le Président,
Jean-Marc WILLER



Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20200212-2020-022-DE
Date de télétransmission : 26/02/2020
Date de réception préfecture : 26/02/2020

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2020-023

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 52
Nombre de conseillers titulaires absents : 9 dont

- conseillers suppléés : 0
- procurations : 7

SÉANCE DU
MERCREDI 12 FEVRIER 2020

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 25

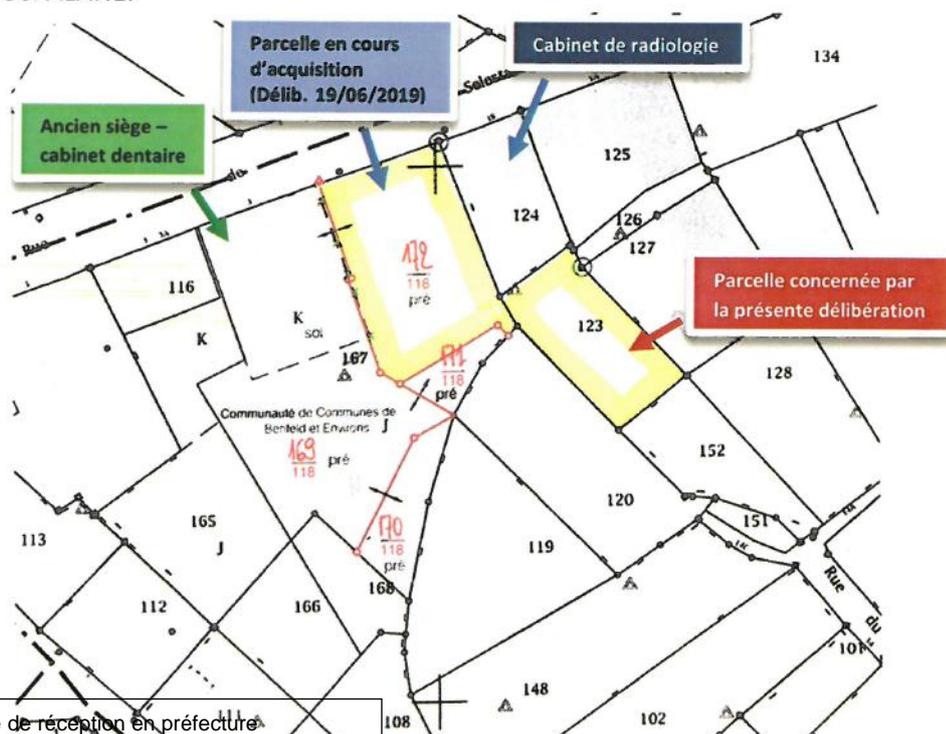
SPORT et PATRIMOINE – Autorisation de cession de la parcelle n°123 section AB (terrain ancien siège de la Communauté de Communes de BENFELD et Environs)

Par courrier du 16 janvier dernier, la SCI ALANE (Dr Dominique PFLEGER et Dr Stéphane GUTH) a confirmé son souhait de se porter acquéreur de la parcelle 123 d'une surface de 5,40 ares étant précisé qu'ils peuvent déjà se prévaloir d'une délibération du 16 juin 2019 autorisant le Président à leur vendre la parcelle 172/118.

Ce souhait d'acquisition s'inscrit dans le cadre de développement d'un service de radiologie sur le territoire.

La parcelle n°123 - Section AB avait l'objet d'une délibération autorisant sa cession aux consorts AYDIN-KELLECI. Toutefois, cette transaction ne s'est pas concrétisée à ce jour.

Un accord a pu être trouvé entre la SCI ALANE et les consorts AYDIN – KELLECI. Ces derniers consentent à renoncer à leur projet. La vente et donc l'acquisition du terrain peut à présent se faire au profit de la SCI ALANE.



Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20200212-2020-023-DE
Date de télétransmission : 27/02/2020
Date de réception préfecture : 27/02/2020

Les frais de notaire, ainsi que tous les autres frais annexes, sont à la charge de l'acquéreur et les honoraires du géomètre à celle de la CCCE.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **d'abroger la délibération du 5 avril 2017 relative à la cession aux consorts AYDIN – KELLECI ;**
- **de fixer le prix de vente à 93 000 € (montant identique à la délibération du 5 avril 2017) ;**
- **d'autoriser le Président à céder la parcelle n°123 sise Rue de Sélestat à la SCI ALANE et à signer tout document y relatif, sous réserve de la confirmation expresse du renoncement des consorts AYDIN-KELLECI à leur projet.**

*Pour extrait conforme
Fait à ERSTEIN, le 17 février 2020*

*Le Président,
Jean-Marc WILLER*



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2020-024

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 52
Nombre de conseillers titulaires absents : 9 dont

- conseillers suppléés : 0
- procurations : 7

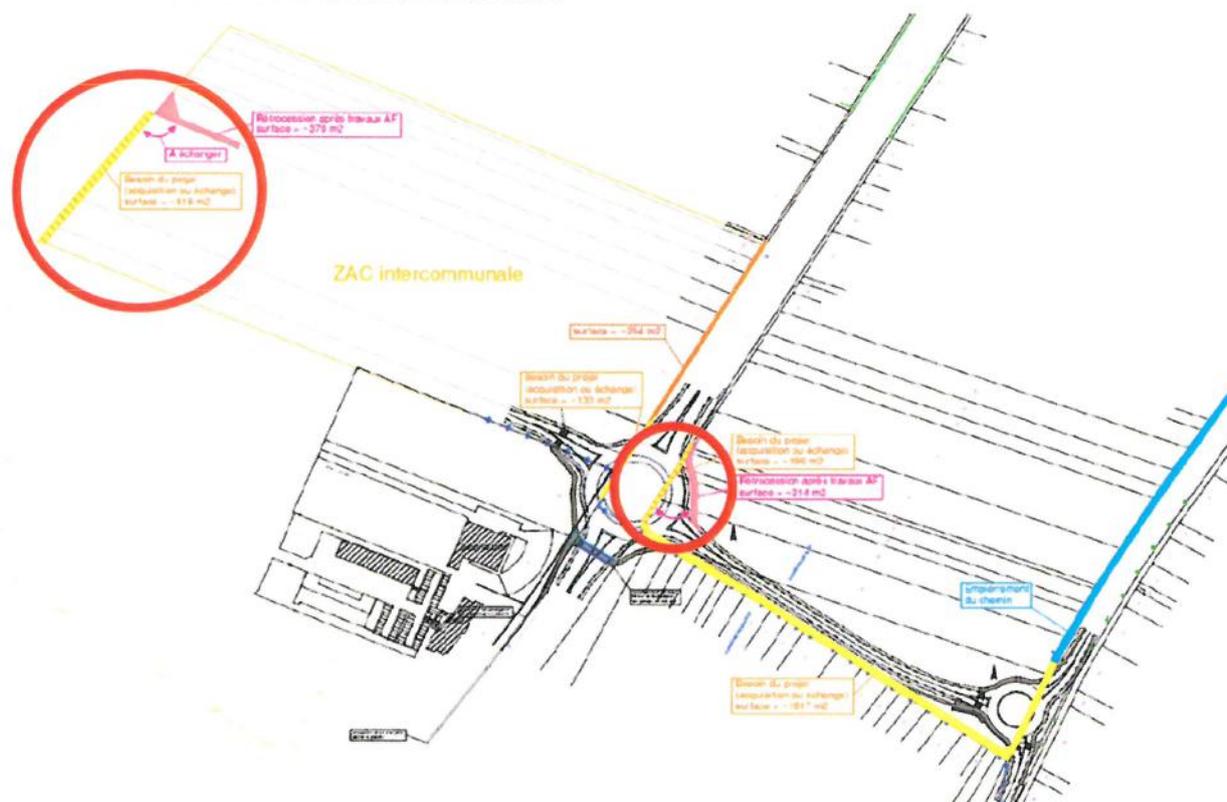
SÉANCE DU
MERCREDI 12 FEVRIER 2020

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 26

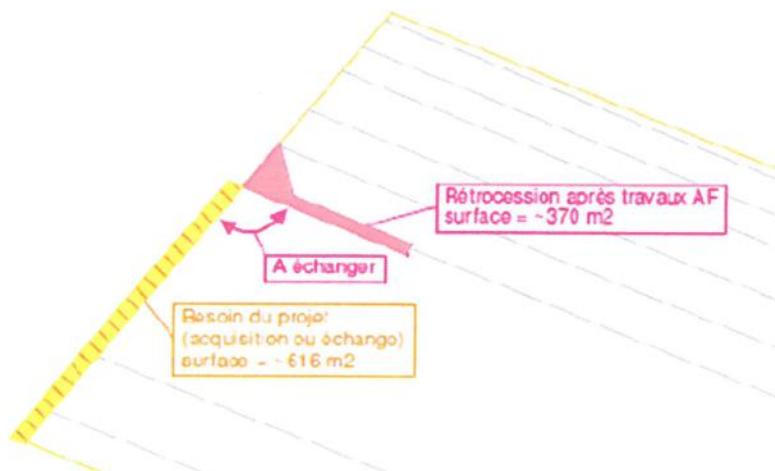
TRANSPORT et ENERGIES - RD1083 + Parc d'Activité des Nations Benfeld-Sand Tranche 4 - Échanges de terrains avec l'Association Foncière de Sand

Mme Marianne HORNY-GONIER, Vice-Présidente, expose que dans le cadre des projets d'aménagement de la 4^{ème} tranche de la zone d'activité économique sur le ban communal de Sand et de création d'un giratoire sur la RD1083, d'un barreau de liaison et d'un giratoire sur la RD829, un certain nombre de transactions foncières doivent être entreprises. Ainsi, des échanges de terrain entre l'Association Foncière de Sand et la Communauté de Communes sont nécessaires.

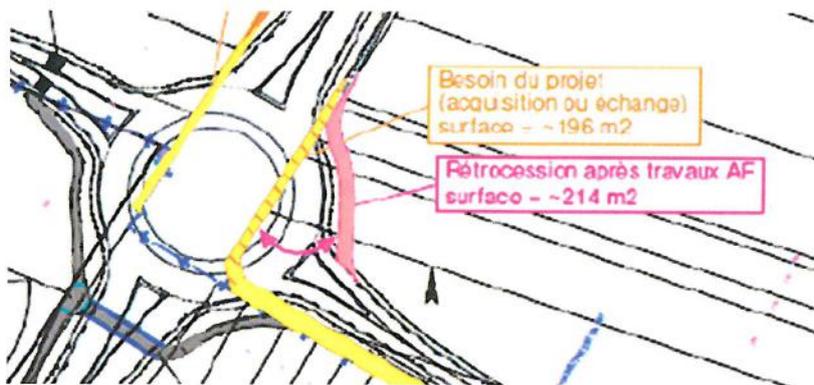


Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20200212-2020-024-DE
Date de télétransmission : 27/02/2020
Date de réception préfecture : 27/02/2020

1. Echange du chemin le long du chemin de fer (section 3 - parcelle n°136, dans sa partie sud) d'une surface d'environ 616 m² avec le nouvel accès au chemin d'exploitation créé par la Communauté de Communes d'une surface d'environ 370 m² (surfaces à confirmer par PV d'arpentage à l'issue des travaux).



2. Echange du chemin le long de la RD 1083, à l'Est (section 3 - parcelle n°207 dans sa partie sud) d'une surface d'environ 196 m² avec le nouvel accès au chemin d'exploitation créé par la Communauté de Communes et le Conseil Départemental d'une surface d'environ 214 m² (surfaces à confirmer par PV d'arpentage à l'issue des travaux).



Après délibération, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- d'échanger avec l'Association Foncière de Sand, à l'issue des travaux de réalisation du projet routier :
 - le chemin le long du chemin de fer (section 3 - parcelle n°136 dans sa partie sud) d'une surface d'environ 616 m² avec le nouvel accès au chemin d'exploitation créé par la Communauté de Communes d'une surface d'environ 370 m² (surfaces à confirmer par PV d'arpentage à l'issue des travaux) ;
 - le chemin le long de la RD 1083, à l'Est (section 3 - parcelle n°207 dans sa partie sud) d'une surface d'environ 196 m² avec le nouvel accès au chemin d'exploitation créé par la Communauté de Communes et le Conseil Départemental d'une surface d'environ 214 m² (surfaces à confirmer par PV d'arpentage à l'issue des travaux) ;
- d'autoriser le Président à signer les procès-verbaux d'arpentages liés aux échanges susvisés ;
- d'autoriser le Président à signer les actes d'échanges susvisés, à l'issue des travaux ;
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette opération d'échange de terrains et nécessaire à la bonne réalisation des projets.

Pour extrait conforme
Fait à ERSTEIN, le 17 février 2020
Le Président,
Jean-Marc WILLER

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20200212-2020-024-DE
Date de télétransmission : 27/02/2020
Date de réception préfecture : 27/02/2020



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2020-025

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 52
Nombre de conseillers titulaires absents : 9 dont

- conseillers suppléés : 0
- procurations : 7

SÉANCE DU
MERCREDI 12 FEVRIER 2020

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 27

TRANSPORT et ENERGIES - Maillage cyclable - Appel à projets de l'Etat

Mme Marianne HORNY-GONIER, Vice-Présidente, expose que le Ministère de la transition écologique et solidaire a lancé un appel à projets dénommé « Fonds mobilités actives - Continuités cyclables 2020 » concernant des projets s'inscrivant dans une politique territoriale de mobilité et un schéma cyclable préalablement définis et déjà en cours de réalisation au moment de la soumission du dossier de candidature.

Le budget alloué à cet appel à projets est de 50 millions d'euros d'engagements pour l'année 2020. Le taux d'aide apporté à chaque projet sera de 20 % maximum du montant de l'assiette éligible hors taxe, pouvant être porté à 40 % maximum pour les projets situés en secteur moins dense, définis comme n'étant pas dans une unité urbaine de plus de 100.000 habitants, ce qui est le cas du territoire de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein.

La date limite de dépôt des dossiers est le 31/05/2020.

La faisabilité d'un certain nombre de projets de pistes cyclables a été étudiée, suite aux propositions de la Commission Transports et Energies. L'ensemble de ces projets a été présenté devant le Bureau et en Commissions Réunies qui ont défini un ordre de priorité des pistes à réaliser. Ainsi, quatre pistes ont été déterminées comme prioritaires pour constituer le schéma directeur des aménagements cyclables de la Communauté de Communes au titre, notamment, de la connexion en liaison douce sécurisée entre le réseau existant ou les bourgs centres et les établissements scolaires ou d'accueil de mineurs, d'une part, et l'axe Eurovélo 15 d'autre part.

Les autres projets de pistes cyclables qui n'ont pas été déterminés comme prioritaires, demeurent dans la liste des aménagements pouvant être envisagés dans le futur.

Les quatre projets sont les suivants :

	Longueur (mètres linéaires)	Estimation (€ HT) hors acquisitions foncières
Ehl-Benfeld	800	269 445,00 €
Gerstheim-Canal	1250	271 945,00 €
Nordhouse-Canal	1850	450 340,00 €
Uttenheim-Westhouse	900	333 960,00 €
TOTAUX	4800	1 325 690,00 €

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20200212-2020-025-DE
Date de télétransmission : 27/02/2020
Date de réception préfecture : 27/02/2020

Pour ces quatre projets, le marché relatif à la réalisation de plans topographiques a déjà été conclu et celui concernant la mission de maîtrise d'œuvre le sera à la fin du mois en cours.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **d'approuver le schéma directeur des aménagements cyclables de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein ;**
- **d'autoriser le Président à déposer le ou les dossiers afin de répondre à l'appel à projets « Fonds mobilités actives, soutien à la réalisation d'infrastructures de continuités cyclables » et de solliciter l'aide financière de l'Etat dans le cadre de la réalisation de ce schéma ;**
- **d'autoriser le Président à signer tout document nécessaire au dépôt dudit ou desdits dossiers.**

Pour extrait conforme
Fait à ERSTEIN, le 17 février 2020
Le Président,
Jean-Marc WILLER



Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20200212-2020-025-DE
Date de télétransmission : 27/02/2020
Date de réception préfecture : 27/02/2020

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2020-025

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 52
Nombre de conseillers titulaires absents : 9 dont

- conseillers suppléés : 0
- procurations : 7

SÉANCE DU
MERCREDI 12 FEVRIER 2020

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 27

TRANSPORT et ENERGIES - Maillage cyclable - Appel à projets de l'Etat

Mme Marianne HORNY-GONIER, Vice-Présidente, expose que le Ministère de la transition écologique et solidaire a lancé un appel à projets dénommé « Fonds mobilités actives - Continuités cyclables 2020 » concernant des projets s'inscrivant dans une politique territoriale de mobilité et un schéma cyclable préalablement définis et déjà en cours de réalisation au moment de la soumission du dossier de candidature.

Le budget alloué à cet appel à projets est de 50 millions d'euros d'engagements pour l'année 2020. Le taux d'aide apporté à chaque projet sera de 20 % maximum du montant de l'assiette éligible hors taxe, pouvant être porté à 40 % maximum pour les projets situés en secteur moins dense, définis comme n'étant pas dans une unité urbaine de plus de 100.000 habitants, ce qui est le cas du territoire de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein.

La date limite de dépôt des dossiers est le 31/05/2020.

La faisabilité d'un certain nombre de projets de pistes cyclables a été étudiée, suite aux propositions de la Commission Transports et Energies. L'ensemble de ces projets a été présenté devant le Bureau et en Commissions Réunies qui ont défini un ordre de priorité des pistes à réaliser. Ainsi, quatre pistes ont été déterminées comme prioritaires pour constituer le schéma directeur des aménagements cyclables de la Communauté de Communes au titre, notamment, de la connexion en liaison douce sécurisée entre le réseau existant ou les bourgs centres et les établissements scolaires ou d'accueil de mineurs, d'une part, et l'axe Eurovélo 15 d'autre part.

Les autres projets de pistes cyclables qui n'ont pas été déterminés comme prioritaires, demeurent dans la liste des aménagements pouvant être envisagés dans le futur.

Les quatre projets sont les suivants :

	Longueur (mètres linéaires)	Estimation (€ HT) hors acquisitions foncières
Ehl-Befeld	800	269 445,00 €
Gerstheim-Canal	1250	271 945,00 €
Nordhouse-Canal	1850	450 340,00 €
Uttenheim-Westhouse	900	333 960,00 €
TOTAUX	4800	1 325 690,00 €

Pour ces quatre projets, le marché relatif à la réalisation de plans topographiques a déjà été conclu et celui concernant la mission de maîtrise d'œuvre le sera à la fin du mois en cours.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **d'approuver le schéma directeur des aménagements cyclables de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein ;**
- **d'autoriser le Président à déposer le ou les dossiers afin de répondre à l'appel à projets « Fonds mobilités actives, soutien à la réalisation d'infrastructures de continuités cyclables » et de solliciter l'aide financière de l'Etat dans le cadre de la réalisation de ce schéma ;**
- **d'autoriser le Président à signer tout document nécessaire au dépôt dudit ou desdits dossiers.**

*Pour extrait conforme
Fait à ERSTEIN, le 17 février 2020
Le Président,
Jean-Marc WILLER*



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2020-026.1

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 52
Nombre de conseillers titulaires absents : 9 dont

- conseillers suppléés : 0
- procurations : 7

SÉANCE DU
MERCREDI 12 FEVRIER 2020

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 28.a.

TRANSPORT et ENERGIES - Aménagement cyclable Gerstheim-Obenheim-Daubensand

a. Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la commune de Gerstheim et la CCCE (pont)

Mme Marianne HORNY-GONIER, Vice-Présidente, présente les principales caractéristiques du tronçon GERSTHEIM – RD124 :

tracé initial : piste en site propre + passerelle

coût initial : 300.356 € HT

difficulté : pont

A l'issue de réunions de travail avec les Maires concernés, le Département et le maître d'œuvre, le scénario retenu est la création d'une piste en site propre avec la réfection du pont d'une largeur de 7 mètres.

Si des difficultés majeures devaient apparaître concernant les acquisitions foncières nécessaire à la création de la piste, alors serait mis en œuvre le scénario alternatif prévoyant l'aménagement d'un chemin interdit aux voitures en lieu et place de l'actuelle route communale, avec la réfection du pont d'une largeur de 4 mètres.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :
d'approuver la Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la Commune de Gerstheim et la CCCE prévoyant, pour la réfection du pont, la répartition financière suivante :
60 % CCCE – 40 % commune (démolition 10.000 € HT + pont 7 m 60.000 € HT (scénario retenu) ou pont 4 m 40.000 € HT (scénario alternatif).

Pour extrait conforme
Fait à ERSTEIN, le 17 février 2020
Le Président,
Jean-Marc WILLER



Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20200212-2020-0261-DE
Date de télétransmission : 27/02/2020
Date de réception préfecture : 27/02/2020

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2020-026.1

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 52
Nombre de conseillers titulaires absents : 9 dont

- conseillers suppléés : 0
- procurations : 7

SÉANCE DU
MERCREDI 12 FEVRIER 2020

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 28.a.

TRANSPORT et ENERGIES - Aménagement cyclable Gerstheim-Obenheim-Daubensand

a. Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la commune de Gerstheim et la CCCE (pont)

Mme Marianne HORNY-GONIER, Vice-Présidente, présente les principales caractéristiques du tronçon GERSTHEIM – RD124 :

racé initial : piste en site propre + passerelle

coût initial : 300.356 € HT

difficulté : pont

A l'issue de réunions de travail avec les Maires concernés, le Département et le maître d'œuvre, le scénario retenu est la création d'une piste en site propre avec la réfection du pont d'une largeur de 7 mètres.

Si des difficultés majeures devaient apparaître concernant les acquisitions foncières nécessaire à la création de la piste, alors serait mis en œuvre le scénario alternatif prévoyant l'aménagement d'un chemin interdit aux voitures en lieu et place de l'actuelle route communale, avec la réfection du pont d'une largeur de 4 mètres.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

d'approuver la Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la Commune de Gerstheim et la CCCE prévoyant, pour la réfection du pont, la répartition financière suivante :

60 % CCCE – 40 % commune (démolition 10.000 € HT + pont 7 m 60.000 € HT (scénario retenu) ou pont 4 m 40.000 € HT (scénario alternatif).

Pour extrait conforme

Fait à ERSTEIN, le 17 février 2020

*Le Président,
Jean-Marc WILLER*



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2020-026.2

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 52
Nombre de conseillers titulaires absents : 9 dont

- conseillers suppléés : 0
- procurations : 7

SÉANCE DU
MERCREDI 12 FEVRIER 2020

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 28.b.

TRANSPORT et ENERGIES - Aménagement cyclable Gerstheim-Obenheim-Daubensand

b. Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la commune d'Obenheim et la CCCE (chicane)

Mme Marianne HORNY-GONIER, Vice-Présidente, présente les principales caractéristiques du tronçon OBENHEIM - DAUBENSAND

Tracé initial :

piste en site propre 1600 mL + 2 passerelles

Coût initial : 355.925€ HT (hors déplacements puits)

Difficultés : acquisitions foncières, déplacements des puits agricoles

A l'issue de réunions de travail avec les Maires concernés, le Département et le maître d'œuvre, le scénario retenu est le déplacement du panneau d'agglomération d'Obenheim et la création d'une chicane en entrée d'agglomération (pas de piste cyclable en agglomération).

Après délibération, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

d'approuver la Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la Commune d'Obenheim et la CCCE prévoyant pour la chicane d'entrée d'un montant estimatif de 25.000 € HT, la répartition financière suivante : 60 % CCCE – 40 % commune.

Pour extrait conforme
Fait à ERSTEIN, le 17 février 2020
Le Président,
Jean-Marc WILLER



Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20200212-2020-0262-DE
Date de télétransmission : 27/02/2020
Date de réception préfecture : 27/02/2020

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2020-026.2

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 52
Nombre de conseillers titulaires absents : 9 dont

- conseillers suppléés : 0
- procurations : 7

SÉANCE DU
MERCREDI 12 FEVRIER 2020

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 28.b.

TRANSPORT et ENERGIES - Aménagement cyclable Gerstheim-Obenheim-Daubensand

b. Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la commune d'Obenheim et la CCCE (chicane)

Mme Marianne HORNY-GONIER, Vice-Présidente, présente les principales caractéristiques du tronçon OBENHEIM - DAUBENSAND

Tracé initial :

piste en site propre 1600 mL + 2 passerelles

Coût initial : 355.925€ HT (hors déplacements puits)

Difficultés : acquisitions foncières, déplacements des puits agricoles

A l'issue de réunions de travail avec les Maires concernés, le Département et le maître d'œuvre, le scénario retenu est le déplacement du panneau d'agglomération d'Obenheim et la création d'une chicane en entrée d'agglomération (pas de piste cyclable en agglomération).

Après délibération, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :
d'approuver la Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la Commune d'Obenheim et la CCCE prévoyant pour la chicane d'entrée d'un montant estimatif de 25.000 € HT, la répartition financière suivante : 60 % CCCE – 40 % commune.

Pour extrait conforme
Fait à ERSTEIN, le 17 février 2020
Le Président,
Jean-Marc WILLER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2020-026.3

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 52
Nombre de conseillers titulaires absents : 9 dont

- conseillers suppléés : 0
- procurations : 7

**SÉANCE DU
MERCREDI 12 FEVRIER 2020**

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 28.c.

TRANSPORT et ENERGIES - Aménagement cyclable Gerstheim-Obenheim-Daubensand

c. Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la commune de Daubensand et la CCCE (chicane)

Mme Marianne HORNY-GONIER, Vice-Présidente, indique qu'à l'issue de réunions de travail avec les Maires concernés, le Département et le maître d'œuvre, il est prévu la création d'une chicane en entrée d'agglomération de Daubensand.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :
d'approuver la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la Commune de Daubensand et la CCCE prévoyant pour la chicane d'entrée d'un montant estimatif de 25.000 € HT, la répartition financière suivante : 60 % CCCE – 40 % commune.

Pour extrait conforme
Fait à ERSTEIN, le 17 février 2020
Le Président,
Jean-Marc WILLER



Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20200212-2020-0263-DE
Date de télétransmission : 27/02/2020
Date de réception préfecture : 27/02/2020

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2020-026.3

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 52
Nombre de conseillers titulaires absents : 9 dont

- conseillers suppléés : 0
- procurations : 7

**SÉANCE DU
MERCREDI 12 FEVRIER 2020**

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 28.c.

TRANSPORT et ENERGIES - Aménagement cyclable Gerstheim-Obenheim-Daubensand

c. Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la commune de Daubensand et la CCCE (chicane)

Mme Marianne HORNY-GONIER, Vice-Présidente, indique qu'à l'issue de réunions de travail avec les Maires concernés, le Département et le maître d'œuvre, il est prévu la création d'une chicane en entrée d'agglomération de Daubensand.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :
d'approuver la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la Commune de Daubensand et la CCCE prévoyant pour la chicane d'entrée d'un montant estimatif de 25.000 € HT, la répartition financière suivante : 60 % CCCE – 40 % commune.

Pour extrait conforme
Fait à ERSTEIN, le 17 février 2020
Le Président,
Jean-Marc WILLER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2020-027

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 52
Nombre de conseillers titulaires absents : 9 dont

- conseillers suppléés : 0
- procurations : 7

SÉANCE DU
MERCREDI 12 FEVRIER 2020

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 29

COMMUNICATION ET NOUVELLES TECHNOLOGIES - Convention d'objectifs avec l'association Benfeld-Rhinou TV

M. Pascal NOTHISEN, Vice-Président, expose que depuis 2008, les deux communautés de communes (Benfeld et Rhin) étaient partenaires de l'association Benfeld-Rhinou TV via une convention d'objectifs.

Par courrier du 17 novembre 2019, l'association a sollicité la reconduction de la convention ainsi que l'attribution d'une subvention.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver la convention d'objectif avec l'association Benfeld-Rhinou TV d'une durée de trois ans (2020-2021-2022), prévoyant une subvention annuelle de 33 000 €.

L'attribution de la subvention pour 2020 est déjà prévue au budget primitif.

Pour extrait conforme
Fait à ERSTEIN, le 17 février 2020
Le Président,
Jean-Marc WILLER



Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20200212-2020-027-DE
Date de télétransmission : 27/02/2020
Date de réception préfecture : 27/02/2020